Faite au moment de la médiation, du 31 mai au 2 juin, l'offre a été qualifiée de ridicule par le Conseil des Unions des employés des Postes ou par un de ses porte-parole. S'il en est ainsi, il faut dire que c'est d'un grand ridicule, puisque cela représente une augmentation de salaire et d'indemnités s'élevant à quelque 42 millions de dollars échelonnée sur la période de 30 mois prévue dans le contrat proposé. En outre, les commis des Postes recevraient désormais \$3.40 l'heure et pourraient toucher \$3.55 l'heure à compter du 1° avril 1971, si le Conseil acceptait l'offre du gouvernement.

Malgré tout ce que prétend le dernier orateur, le gouvernement a offert et est toujours prêt à inclure dans n'importe quel contrat à venir des dispositions générales pour la protection des travailleurs de l'unité de négociation contre les conséquences des progrès technologiques. On me dit que ce terme technique est visé par l'expression «sécurité d'emploi». Autant que je sache, ce qu'on cherche précisément à obtenir avec la «sécurité d'emploi». ce n'est pas tellement la protection des travailleurs contre les bouleversements techniques, mais une garantie illimitée qu'une fois inscrit sur la liste de paie, l'employé n'en sera pas rayé sans raison valable. Cela est probablement unique dans les conditions d'emploi au Canada, et les députés comprendront que cette exigence rencontre une certaine résistance. J'espère que les offres de salaires actuelles seront acceptées.

Nous avons fait une série d'offres au début de février dernier et, malgré les nombreux efforts tentés pour obtenir du Conseil qu'il présente au moins des contre-propositions appuyées sur des faits, celui-ci s'en est tenu à la position qu'il avait puisée dans le rapport minoritaire de son représentant au Bureau de conciliation. Les députés se souviennent que ce rapport a été rendu public le 4 mai, soit il y a presque deux mois.

J'ai déjà mentionné un certain nombre de questions qui séparent encore la position rigoureusement maintenue par le Conseil des vues de la majorité des membres du Bureau de conciliation. Je ne vais pas tenter de les répéter ici. Je rappelle aux députés que, sous le rapport de l'emploi, la Fonction publique offre une vaste gamme d'avantages accessoires dont jouissent les fonctionnaires, y compris les employés des Postes. Ces avantages dépassent de beaucoup ceux dont jouissent les employés du secteur privé qui ont des occupations comparables.

Récemment, on a accordé énormément de publicité aux taux courants de rémunération et aux gains des employés des Postes par

rapport à d'autres éléments du secteur privé. J'aimerais dire quelques mots au sujet de ces présumées comparaisons. Par exemple, on a mentionné que la moyenne hebdomadaire des gains des employés dans l'industrie canadienne était de \$124.64 par semaine en février dernier.

Des voix: Oh, oh!

• (6.20 p.m.)

L'hon. M. Drury: Je répète que le salaire hebdomadaire moyen de nos ouvriers d'industrie était de \$124.60 en février dernier. Ce chiffre comprend la rémunération pour surtemps, les primes aux équipes de nuit et d'autres allocations. La moyenne correspondante pour les employés des postes, y compris les mêmes primes, est maintenant de \$132.69 à compter de février dernier. Nous devrions donc comparer la moyenne de \$124 des employés de l'industrie à celle de \$132 des employés des postes. Ces chiffres étaient en vigueur avant les augmentations offertes, qui n'y sont pas comprises. Les augmentations, si elles étaient acceptées, porteraient les salaires des postiers à \$143.20 au 1er juin de cette année.

Une autre série de chiffres concerne le salaire horaire moyen des employés des industries manufacturières que l'on doit reconnaître comme l'un des secteurs industriels les mieux payés au Canada. En février 1970, ces employés gagnaient \$2.93 l'heure, y compris les heures supplémentaires et les autres primes. Le salaire horaire moyen des employés des Postes, y compris les mêmes primes, était de \$3.32 sans les augmentations proposées qui s'appliqueraient si la dernière offre du gouvernement était acceptée. Si l'offre actuelle était acceptée, la moyenne s'élèverait à \$3.58 l'heure à compter du 1° juin de cette année.

D'autres orateurs ont mentionné une lettre adressée hier par le co-président du Conseil des unions postales au premier ministre (M. Trudeau), dans laquelle on attribue diverses déclarations au premier ministre et tente malencontreusement de les contester. Je ne m'attarderai pas là-dessus, si ce n'est pour dire que, cet après-midi, le premier ministre a envoyé au co-président une réponse réfutant effectivement et en détail les fausses allégations.

M. Orlikow: J'espère que ses assertions étaient plus justes que ses chiffres de la semaine dernière. Ils étaient inexacts.

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, ce sont les légendes de cette sorte qui rendent la